

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 25 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 Mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

<b>Date de convocation du Conseil Municipal :</b>	19 mars 2019
<b>Affichage le :</b>	
<b>Nombre de membres en exercice : 34</b> <b>Nombre de présents : 25</b>	<b>PRESENTS :</b> Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ-ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Jean-Luc BERNARD, Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Christian BUGNOD, Jean-Dominique BUFFARD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDÉ, Patrick LE LOUP Cédric NICOD, Louis PARSUS, Jacques POMIES, Serge PIOTTON, Claude ROZ, Sébastien TRASSAERT.
<b>Absents :</b>	Nathalie BARTJHELET, Mickaël BERTARINI, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET, Thierry LEBRETON,
<b>Absents excusés :</b>	Liliane LAZZAROTTO a donné pouvoir à Marie-France BOUVIER Valérie ROUX a donné pouvoir à Jean-Jacques IONI
<b>Secrétaire de séance :</b>	Louis PARSUS

Approbation du dernier conseil municipal.

<b>OBJET :</b>	<b>Orientation budgétaire</b>

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement sur la commune pour l'année 2019. Ils seront votés lors du conseil municipal du lundi 08 avril 2019.

<b>OBJET :</b>	<b>Subventions associations</b>
	<b>Délibération N°030-2019-25-03</b>

Monsieur le Maire présente le tableau concernant les subventions aux associations pour l'année 2019.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Vote les subventions pour l'année 2019 ainsi :

Détails	Total
6574 Divers	2 850,00 €
6574 Souvenir Français	130,00 €
6574 Donneurs de sang	200,00 €
6574 ADMR	1 500,00 €
6574 MAM	250,00 €
6574 Collèges, lycées etc. 30.00 € par enfant	1 000,00 €
6574 Association Sportive Bichat	500,00 €
6574 Coopérative scolaire St Julien	500,00 €
6574 Sous des écoles Coligny	70,00 €
6574 La Suranelle	80,00 €
6574 APEI	200,00 €
6574 Association Entraide	150,00 €
6574 Louvetier	100,00 €
6574 Subvention exceptionnelle groupe scolaire de Saint Julien – Sortie à Cuisery	400,00 €
6574 Judo Club de St Julien/Arinthead	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 430,00 €</b>

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus
- **ACCEPTE** de verser les subventions aux associations citées dans le tableau ci-dessus
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'inscrire cette somme au budget 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

<b>OBJET :</b>	<b>Tarifs</b>
	<b>Délibération N°031-2019-25-03</b>

Monsieur le Maire présente le tableau afin de réviser les tarifs du camping pour l'année 2019. Le camping sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 31 octobre 2019 et sera régie par la même personne que l'année dernière.

**Tarifs du camping de Saint Julien :**

**CAMPING MUNICIPAL-tarif journalier (de 12h00 à 12h00)**

Adulte	3.50 €
Enfant	2.50 €
Voiture	1.50 €
Emplacement	2.50 €
Electricité	2.50 €
Garage mort (pendant la saison)	2.50 €
Garage mort (hors saison) / par mois	35.00 €
Forfait annuel	720.00 €
Vidange/approvisionnement camping car	4.50 €

**MOBIL'HOME**

CAUTION	415.00 €
MÉNAGE	70.00 €

		Hors saison	Juillet-août
Week-end	1 nuit	38.00 €	55.00 €
	2 nuits	73.00 €	110.00 €
SEMAINE	Nuit supplémentaire	38.00 €	55.00 €
	7 Nuits	220.00 €	356.00 €
	A partir de la 2ème semaine	155.00 €	250.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 26 voix pour et 1 abstention :

- **ACCEPTE** l'augmentation proposée ci dessus
- **DIT** que ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> mai 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

<b>OBJET :</b>	<b>Remboursement caution</b>
	<b>Délibération N°032-2019-25-03</b>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame VILLEROY Lucia qui occupait l'appartement dit « Ancien Vêto » situé 25 rue Guillaumod a donné sa dédite et quitté le logement au 16 février 2019. Madame VILLEROY Lucia avait versé une caution de 300.00 € lors de son entrée dans les lieux. L'état des lieux de l'appartement a été fait, et il en ressort qu'aucune dégradation des locaux n'a été constaté.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

**DIT** que l'état des lieux ne fait pas ressortir de dégâts, il convient donc de procéder au remboursement intégral de ladite caution  
**ACCEPTE** de rembourser la caution versée par Madame VILLEROY Lucia d'un montant de 300.00 €  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**QUESTIONS DIVERSES**

- Logement « ancien véto » : Une société de brocanteur va louer le logement dit « ancien véto » afin d'exposer des meubles et de la vaisselle liés à son activité.
- Suite à une réclamation d'une administrée de la commune déléguée de Louvenne concernant la vitesse dans le village, il convient de réfléchir à matérialiser un système de limitation de vitesse. Le conseil propose d'installer un radar pédagogique au niveau de parking mairie situé sur la commune déléguée de Louvenne. Monsieur CARRAZ signale une vitesse excessive sur Lapeyrouse, suite à cette remarque, un devis a été demandé concernant un coussin berlinois.
- Monsieur LIZEROUD a envoyé un courrier concernant la parcelle qui jouxte son terrain afin que la commune entretienne ce terrain. Monsieur André JENOUDÉ et les employés communaux vont se rendre sur place.
- Madame Josiane CARRETIÉ-ETCHEGARAY indique la date de l'inauguration du « Tiers Lieux » sur St Julien, celle-ci aura lieu le samedi 13 avril prochain à partir de 17h sur la place du village.

- Madame LAZZOROTTO avait posé une question lors du dernier conseil concernant le travail dominical. Monsieur le Maire rappelle l'arrêté Préfectoral référencé 2012073-0008 relatant la réglementation sur les bruits de voisinage :  
« Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :
  - Les jours de la semaine (du lundi au samedi) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
  - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.
- Les gendarmes demandent à la population de leur signaler tous véhicules suspects.
- Manifestation d'avril 2019
  - 5 et 6 avril : Théâtre organisé par le Foyer Rural
  - 12 et 13 avril : Théâtre organisé par le Foyer Rural
  - 13 avril : Inauguration du « Tiers lieux » soirée jeux de société organisé par la Communauté de Communes »Petite Montagne «
  - 25 avril : Cinéma organisé par le Foyer Rural
  - 26 avril : Soirée vidéo organisée par la Communauté de Communes »Petite Montagne «

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

*Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.*

*Le Maire,  
F. BRIDE*

